



**Fachhochschule
Dortmund**

University of Applied Sciences and Arts



*Dans la cadre de la **Journée européenne des avocats**,
l'Université des Sciences et Arts Appliqués de Dortmund,
l'association Prisons Archive – Strafvollzugsarchiv e.V.,
l'association Republikanischer Anwälte und Anwältinnen e.V. et
l'European Prison Litigation Network
vous invite à :*

PRISONS DE RUSSIE, D'UKRAINE, DE FRANCE ET D'ALLEMAGNE : LA VIOLENCE CARCERALE EN QUESTION

25 & 26 October 2019

Berlin, Humboldt University

25 Octobre, de 16h à 20h

Faculté de droit, Bebelplatz 2, Seminar room 144

26 Octobre, 9:00 to 17:00

Bâtiment principam, Unter den Linden 6, Seminar room 2093

Entrée libre sur inscription :

PrisonViolence@prisonlitigation.org

Séminaire en allemand, français, russe avec traduction simultanée

Avec le soutien de :

HumboldtInitiative
offenes Forum für Ideen,
Initiativen und Projekte

Ce séminaire est financé par :



Federal Foreign Office

La prison contemporaine est prise dans un réseau dense d'interventions d'organes de contrôle et de normes internationales contraignantes, dont l'objet premier est d'empêcher les atteintes à l'intégrité des personnes détenues, qu'elles soient le résultat d'agissements de personnels pénitentiaires, de confrontations entre détenus, ou encore de dispositifs gestionnaires sécuritaires.

Près de vingt ans après l'affirmation par la Cour de Strasbourg du droit à des conditions décentes, dans quelle mesure cette aspiration à une peine exempte de violence est-elle parvenue à contrecarrer un mode de fonctionnement décrit comme inhérent à la prison ? Dans quelle mesure le projet européen de standards minimum commun est-il parvenu à surpasser les conceptions pénologiques et les cultures professionnelles nationales, en un mot vaincre l'inertie historique de la prison ? Quelles stratégies de résistance/d'adaptation les administrations pénitentiaires ont-elles déployées face à ces injonctions de réforme ? Au vu de ces expériences, quelles sont les voies de sorties des violences carcérales ? Les acteurs de la société civile peuvent-ils forcer ces transformations ? En particulier, les avocats peuvent-ils contribuer à exercer une vigilance ?

Les présentes rencontres, qui s'inscrivent dans le cadre de la **Journée européenne des avocats**, amèneront anciens détenus, chercheurs, responsables associatifs et avocats à échanger sur la violence telle qu'elle se manifeste dans des systèmes pénitentiaires occidentaux – Allemagne, France – et ex-soviétiques – Russie, Ukraine.

S'agissant de **l'Ukraine et de la Russie**, il s'agira de faire le point sur les trajectoires respectives des réformes conduites et d'interroger la capacité que celles-ci ont eu de **rompre avec l'héritage du Goulag**. Sous quelle forme s'y exercent les violences carcérales ? Comment se manifeste aujourd'hui **la sous-culture carcérale**, traditionnellement associée à un système rigide de castes et de règles informelles, de division du système entre **prisons « rouges »** (contrôlées par les personnels pénitentiaires et leurs sbires) et **prisons « noires »** (contrôlées par le banditisme carcéral) ? Dans les contextes politiques et sociaux très différents de ces deux pays, comment les défenseurs des droits de l'homme parviennent-ils à combattre les abus et la rationalité purement punitive du système pénal ? Une place à part sera faite aux **prisons dans les territoires de l'Est de l'Ukraine** échappant au contrôle gouvernemental (LNR et DNR), tant celles-ci se trouvent dans **un trou noir du point de vue du droit et du contrôle démocratique**.

Par contraste, les **prisons occidentales** ont été travaillées de longue date par des **politiques marquées par une stricte prohibition des violences physiques**, voire parfois par un ethos humanitaire réprouvant toute forme de souffrance dans l'exécution de la peine. Vues des pays de l'Est, elles passent souvent pour un modèle à suivre. Mais un tel paradigme ne traduit-il pas dans une certaine mesure la **déconnexion du discours sur les droits des détenus vis-à-vis de la réalité ordinaire des prisons** ? En dépit des efforts sanitaires et matériels, les impératifs sécuritaires et gestionnaires assignés à l'administration pénitentiaire et l'absence en prison de tout espace de conflictualisation ne la condamnent-elle pas à **déployer des formes de violences, qui bien que plus diffuses** et/ou d'ordre symbolique, **abiment pour autant la personne qui les subit** ? Comment la prison dans une société démocratique et obéissant à l'Etat de droit gère-t-elle quotidiennement la violence qui s'exprime en son sein ? De ce point de vue, les politiques publiques récentes orientant massivement l'action pénitentiaire vers la détection et le traitement de l'extrémisme violent ne marquent-elles pas une **radicalisation de l'approche sécuritaire**, en assumant un certain degré de violence institutionnelle au nom de la nécessaire gestion des risques ?

En partenariat avec :

ONG Kharkiv Human Rights Protection Group, Ukraine

ONG Irkutsk without Torture, Russia

ONG Legal Basis, Yekaterinburg, Russia

ONG Ural Human Rights Group, Chelyabinsk, Russia